

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Fiesta Détergent universel**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / du mélange Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Fripoo Produkte AG
Hüferen 8
CH-8627 Grüningen
Tel. +41(0) 44 936 78 28
Fax. +41(0) 44 935 21 89
www.fripoo.ch

Service chargé des renseignements:

Sécurité des produits
Herr Bruno Bürgi
Tel + 41 44 936 78 28
Email: bruno.buergi@fripoo.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
numéro d'urgence 24h:
+41 (0)44 251 51 51; numéro court (uniquement depuis la Suisse): 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

Nom du produit: Fiesta Détergent universel

(suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance PBT.

vPvB: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 110615-47-9 Numéro CE: 600-975-8 Reg.nr.: 01-2119489418-23	Alkylpolyglycoside C10-16 ☞ Eye Dam. 1, H318; ☞ Skin Irrit. 2, H315	2,5-5%
CAS: 85586-07-8 EINECS: 287-809-4 Reg.nr.: 01-2119489463-28	Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts ☞ Eye Dam. 1, H318; ☞ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	1-<2,5%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1 Reg.nr.: 01-2119488530-36	D-Glucopyranose, Oligomer, Decyloctylglykosid ☞ Eye Dam. 1, H318	1-2,5%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-029-00-7	(R)-p-mentha-1,8-diène ☞ Flam. Liq. 3, H226; ☞ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☞ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤ 0,1%
CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-0 Numéro index: 603-085-00-8	bronopol (DCI) ☞ Eye Dam. 1, H318; ☞ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411; ☞ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≤ 0,1%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ☞ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ☞ Skin Corr. 1B, H314; ☞ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ☞ Skin Sens. 1, H317	≤ 0,1%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1	Géranol ☞ Eye Dam. 1, H318; ☞ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤ 0,1%

SVHC Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de SVHC.

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfums ((R)-p-mentha-1,8-diène, GERANIOL), agents conservateurs ("2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL", mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1))	<5%
---	-----

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

Nom du produit: Fiesta Détergent universel

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Respirer de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche et boire un peu d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

Nom du produit: Fiesta Détergent universel

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

77-92-9 acide citrique

MAK (Allemagne) | vgl. Abschn. IIb und Xc

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

VME (Suisse) | Valeur momentanée: 80 mg/m³, 14 ppm
Valeur à long terme: 40 mg/m³, 7 ppm
S SSc;AGW (Allemagne) | Valeur à long terme: 28 mg/m³, 5 ppm
4(II);DFG, H, Sh, Y

106-24-1 Géraniol

MAK (Allemagne) | Dampf und Aerosol; vgl.Abschn.IV

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

MAK (Allemagne) | Valeur à long terme: 0,2E mg/m³
vgl.Abschn.Xc

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

L'appareil de protection respiratoire doit être conforme aux spécifications de la directive 89/686 EEC et des normes en résultant.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

Nom du produit: Fiesta Détergent universel

(suite de la page 4)

Protection des mains:


Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive 89/686 EEC et de la norme EN374. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Les lunettes de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive 89/686 EEC et de la norme EN166.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C:	6,0 - 6,5
------------------------------	-----------

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

Point d'éclair	Non déterminé.
-----------------------	----------------

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
--------------------------------------	-----------------

Température d'inflammation:	Non déterminée.
------------------------------------	-----------------

Température de décomposition:	Non déterminée.
--------------------------------------	-----------------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

(suite page 6)

-CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

Nom du produit: Fiesta Détergent universel

(suite de la page 5)

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
<i>Inférieure:</i>	Non déterminée.
<i>Supérieure:</i>	Non déterminée.
Propriétés comburantes	Non déterminée.
Pression de vapeur:	Non déterminée.
Densité à 20 °C:	1,011 g/cm ³
Densité relative	Non déterminée.
Densité de vapeur	Non déterminée.
Taux d'évaporation:	Non déterminée.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
<i>Dynamique:</i>	Non déterminé.
<i>Cinématique:</i>	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Chaleur.

10.5 Matières incompatibles Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

Nom du produit: Fiesta Détergent universel

(suite de la page 6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance PBT.

vPvB: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

20 00 00	Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément
20 01 00	Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01)
20 01 29	Détergents contenant des substances dangereuses Classification: ds = les déchets spéciaux

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

Nom du produit: Fiesta Détergent universel

(suite de la page 7)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe	néant
---------------	-------

14.4 Groupe d'emballage

ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
---------------------	-------

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin:	Non
-----------------	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:
IMDG

Remarques:	Non classé
------------	------------

IATA

Remarques:	Non classé
------------	------------

"Règlement type" de l'ONU:	néant
----------------------------	-------

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Prescriptions nationales:

Dispositions particulières (obligations subséquentes) relatives à l'utilisation selon la législation sur les produits chimiques:

Aucune exigence supplémentaires.

Ordonnance sur la protection de l'air (OPair ; SR 814.318.142.1) Annexe 1:

Les exigences de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair; SR 814.318.142.1), Annexe 1, doivent être respectées.

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) ; SR 814.012) Annexe 1:

Seuil quantitatif selon l'OPAM en kg : pas de limitation

(Source : OFEV – Liste 2015 – Seuils quantitatifs selon l'ordonnance sur les accidents majeurs / calculateur de seuils quantitatifs)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):

Le produit ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'Annexe 1.17 dans des concentrations $\geq 0.1\%$ w/w ou supérieures à des concentrations limites spécifiques (dans le cas où ces dernières seraient $< 0.1\%$ w/w).

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):

La préparation/ les substances contenues dans la préparation ne font l'objet d'aucune interdiction ou restriction selon les Annexes 1 et 2.

(suite page 9)

-CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 21.07.2017

Nom du produit: Fiesta Détergent universel

(suite de la page 8)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim; RS 813.11):

Le produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante selon l'Annexe 3 dans des concentrations $\geq 0,1$ % w/w.

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

VOCV (CH) 0,04 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CH/FR